ART. 42 N° II-1541

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 novembre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N º II-1541

présenté par

M. Courbon, M. Emmanuel Grégoire, Mme Hadizadeh, Mme Herouin-Léautey, Mme Céline Hervieu, Mme Keloua Hachi, M. Proença, Mme Rouaux et les membres du groupe Socialistes et apparentés

ARTICLE 42

ÉTAT B

Mission « Sport, jeunesse et vie associative »

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

		1
Programmes	+	-
Sport	0	259 400 000
Jeunesse et vie associative	259 400 000	0
Jeux olympiques et paralympiques 2024	0	0
TOTAUX	259 400 000	259 400 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe Socialistes et apparentés vise à accroître le budget alloué au Service Civique afin de permettre une revalorisation substantielle de l'indemnité des volontaires et une extension du nombre de missions de Service civique.

ART. 42 N° II-1541

Premièrement, l'indemnité actuelle perçue au titre du Service Civique (même alignée sur la revalorisation du point d'indice des fonctionnaire) est insuffisante pour préserver et accroître l'attractivité du dispositif. Par cet amendement nous souhaitons permettre de revoir à la hausse cette indemnité à hauteur de 900 € par mois, soit un montant équivalent à la moyenne de rémunération des apprentis, et de permettre à terme son indexation sur l'inflation, ce qui constituerait un gain supplémentaire de pouvoir d'achat pour les volontaires, dans un contexte de précarité croissante des jeunes.

Deuxièmement, visant initialement à favoriser la mixité sociale et développer une culture de l'engagement chez les jeunes de 16 à 25 ans, il est désormais nécessaire de rendre plus accessibles les missions de volontariat dans le cadre du service civique, aux jeunes « les plus éloignés » (jeunes sans qualification, jeunes des quartiers prioritaires de la ville (QPV) et milieux ruraux, jeunes en situation de handicap). Un soutien spécifique aux structures des missions de service à des jeunes issus de QPV, permettrait d'augmenter le nombre de ces jeunes accédant à des missions de service civique dont le taux stagne à seulement 15 %.

Troisièmement, une politique plus volontariste de promotion du service civique est nécessaire, pour permettre une véritable montée en charge du dispositif. Par cet amendement nous souhaitons donc porter dès 2025 le nombre de missions de service civique à 225 000 contre 150 000 aujourd'hui.

Enfin, et de manière plus annexe, il nous semble important de travailler le lien entre le service civique et d'autres dispositifs de la vie associative comme le BAFA : le service civique pourrait ainsi être le moyen de financer le BAFA.

À terme, selon l'association Unis-Cité, c'est un budget de près de 1,7 milliards d'euros qui permettrait ces mesures. Pour 2024, et l'ensemble de ces mesures, 259 millions d'euros supplémentaires seraient nécessaires.

Afin d'assurer sa recevabilité financière, cet amendement de crédits :

- Augmente de 259 400 000 d'euros les autorisations d'engagement et crédits de paiement de l'action 04 « Développement du service civique » du programme 163 « Jeunesse et vie associative ».
- Diminue de 259 400 000 euros les autorisations d'engagement et crédits de paiement du programme 219 « Sport » en hors titre 2. Les députés socialistes et apparentés tiennent à préciser qu'ils ne souhaitent pas réduire les moyens attribués au programme 219.